

FICHE DE POSTE

Conseiller pédagogique départemental Maîtrise de la langue

CONTEXTE

Sous l'autorité de l'adjoint au DASEN et la responsabilité fonctionnelle de l'IEN en charge de la mission départementale Plan Français, le Conseiller pédagogique départemental français :

- participe, à la mise en œuvre des mesures et des recommandations complémentaires du plan Français concernant le 1er degré,
- accompagne ce plan, en concertation avec les IEN de circonscription,
- est membre du groupe français départemental

POSTE ADMINISTRATIF

Le conseiller pédagogique départemental Maîtrise de la langue est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Éducation nationale en charge de la mission départementale dont il est le collaborateur direct.

Implantation du poste :

La Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de Saintes
14 bis Rue St Pallais
17100 Saintes

MISSIONS DU CONSEILLER PEDAGOGIQUE MAITRISE DE LA LANGUE

Les missions sont principalement centrées sur l'expertise didactique et pédagogique dans le domaine de l'enseignement du français.

Ces missions couvrent à la fois la formation initiale et continue des personnels enseignants du premier degré. Il contribue notamment à l'accompagnement et à la professionnalisation des enseignants néo-titulaires en T1, T2, au déploiement des Plans français et à la formation de formateurs.

Prioritairement, le Conseiller départemental français participe, en concertation avec les formateurs référents de chaque circonscription, au travail d'accompagnement des constellations, groupes de 6-8 professeurs des écoles.

Il s'agit de travailler des notions de français avec des petits groupes d'enseignants lors de temps de formation in situ, et sur du temps long. Les thèmes abordés seront définis en accord avec les enseignants et l'IEN en charge de la mission Plan Français.

L'accompagnement sera privilégié comme un cheminement entre pairs permettant à chaque partie de développer les connaissances en français de chacun. Il convient d'insister sur le caractère horizontal et participatif du rôle des conseillers dans l'accompagnement et les formations.

Pour mener cette mission, le Conseiller pédagogique départemental français :

- Coordonne les actions de suivi et d'accompagnement des formateurs auprès des enseignants.
- Travaille conjointement avec les Référents Français de Circonscription
- Participe à des actions académiques de formation spécifique à destination des référents.
- Conseille et/ou propose des ressources et/ou du matériel pour la classe, accompagnées d'une analyse de leur intérêt didactique.
- Participe aux groupes académiques des référents français et travaille avec les autres référents de son académie : partage de ressources et de pratiques, analyse des modalités d'accompagnement, mutualisation de productions, veille pédagogique, etc.

- Accompagne l'IEN chargé de la mission « Plan Français » dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'animation du plan départemental de formation, et notamment celui des néo-titulaires.
- Contribue à l'animation du groupe départemental MDL

COMPÉTENCES ET TITRES REQUIS

- Etre titulaire du CAFIPEMF ou en démarche d'obtention d'un CAFIPEMF

Les compétences recherchées sont :

- Disposer d'une solide expérience pour l'enseignement de la lecture et plus largement du français, tout en développant une culture didactique approfondie dans ce domaine,
- Savoir travailler en équipe, inscrire son action professionnelle dans un projet départemental et être en mesure de rendre compte de manière synthétique,
- Disposer d'aptitudes à l'écoute, à l'empathie, à la communication, tout en sachant aussi affirmer les choix institutionnels, les priorités académiques et départementales,
- Connaître les programmes de manière précise et être en mesure de formuler des conseils pédagogiques et didactiques dans chacun des trois cycles de l'école primaire,
- Maîtriser correctement les TICE,
- Savoir repérer et gérer des priorités pour organiser efficacement son travail.

MODALITÉ D'AFFECTATION

Affectation à titre définitif sous réserve de la possession du CAFIPEMF.

L'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction.

La prise de fonction est prévue pour le 1^{er} septembre 2024.

ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION

Traitement éducation nationale selon le grade et l'échelon, auquel s'ajoutent

- 27 points de NBI
- Indemnité de fonction des conseillers pédagogiques (décret n°2012-293 du 29 février 2012).

MODALITÉ DE RECRUTEMENT

- Audition devant une **commission** qui se réunira à la DSDEN de La Rochelle (un lien visio pourra être transmis).
- Les candidats feront parvenir, par courriel exclusivement, **au plus tard le jeudi 4 juillet 2024 à 17 heures, dernier délai**

candidatures.dpe17@ac-poitiers.fr
ien.lrs.ia17@ac-poitiers.fr

Une lettre de motivation et un CV.

Les candidats retenus pour l'entretien en seront informés par mail par la division des personnels

Pour toute information contacter michel.florentin@ac-poitiers.fr ou vanessa.bouju-perio@ac-poitiers.fr

Publication le 28 juin 2024